

ACTION URGENTE

LES CHARGES RETENUES CONTRE DEUX BLOGUEURS MAURITANIENS ONT ÉTÉ ABANDONNÉES

Le 29 juillet, toutes les charges qui étaient retenues contre les blogueurs Cheikh Jiddou et Abderrahmane Weddady ont été abandonnées par un juge qui a classé l'affaire les concernant. Leur passeport et leur carte d'identité leur ont été restitués. Ils avaient tous les deux été libérés sous caution le 3 juin

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le 29 juillet, toutes les charges qui étaient retenues contre les blogueurs **Cheikh Jiddou** et **Abderrahmane Weddady** ont été abandonnées par un juge qui a classé l'affaire les concernant. Trois jours après, le 1^{er} août, leur passeport et leur carte d'identité leur ont été restitués.

Ces deux blogueurs avaient été arrêtés de façon arbitraire le 22 mars à Nouakchott par la brigade de la police nationale spécialisée dans les crimes financiers, après avoir publié sur Facebook des commentaires condamnant la corruption. Ils avaient posté ces commentaires après la parution d'articles de presse selon lesquels des responsables mauritaniens avaient acquis des fonds illégalement et les avaient cachés à l'étranger. Les deux blogueurs avaient été détenus par la brigade des crimes financiers jusqu'au 27 mars, date à laquelle ils avaient été présentés au procureur de Nouakchott Ouest aux fins d'interrogatoire. Ils avaient ensuite été transférés à la prison centrale de Nouakchott.

Ils ont tous deux été libérés sous caution le 3 juin.

« Je tiens à remercier sincèrement tous les membres d'Amnesty International qui se sont mobilisés depuis le début. Je veux leur dire que je ne baisse pas les bras et que je vais poursuivre mon combat pour la défense des droits humains, en particulier pour la liberté d'expression », a déclaré Cheikh Jiddou à Amnesty International.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Cheikh Jiddou (il); Abderrahmane Weddady (il)

CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 49/19

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr38/0500/2019/fr/>
<https://www.amnesty.org/en/documents/amr37/3776/2016/en/>**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

